



Décision n° 2022-077

Objet : Achat d'un spectacle de Noël

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2022-021 du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'association LA FABRIQUE À IMPROS pour l'achat d'un spectacle de Noël, pour un montant de 1 300,00 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de l'association LA FABRIQUE À IMPROS située 14 rue de l'Arche Sèche – 44000 NANTES, pour l'achat d'un spectacle de Noël,

Article 2 : De signer son devis d'un montant de 1 300,00 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 28 septembre 2022

Séverine MARCHAND

Maire



Par délégation,
La Première-Adjointe,

Danièle Vincent
Danièle Vincent

LA FABRIQUE A IMPROS

Association N° W442019948 en préfecture de la Loire Atlantique, SIRET 84426585000025

Licence d'entrepreneur du spectacle vivant 1 (PLATESV-R-2022-002217), 2

(PLATESV-R-2022-002218), 3 (PLATESV-R-2022-002219)

Adresse postale : 14 rue de l'Arche Sèche, 44000 NANTES

lafabriqueaimpros@gmail.com**DEVIS N°2022-19**

Chloé RACINEUX
Responsable Evènementiel et Communication
Mairie de La Plaine-sur-Mer
Place du Fort Gentil
44770 LA PLAINE SUR MER
evenementiel@laplainesurmer.fr
02 40 21 98 31

PRESTATION pour : intervention en théâtre d'improvisation	QUANTITÉ	MONTANT HT
Spectacle "L'île aux Rêves Perdus"	1	1100€
Mise à disposition matériel son/lumière		140€
Frais inhérents à la compagnie (déclarations sociales , frais administratifs...)		60€
Frais VHR	1 AR 116km Repas	OFFERT Fourni par vos soins
TOTAL		1300€ TTC

Notre association n'est pas soumise à la TVA.
Fait à Nantes, le 22/09/2022

Yann HOUSSIER

Par délégation,
La Première-Adjointe,
Danièle Vincent